

LIVRET D'ACCUEIL des élèves de C.P. Rentrée 2024



Ecole Élémentaire d'application Rouget de Lisle

L'entrée dans une nouvelle école est un tournant dans la vie des enfants, en particulier quand il s'agit de l'entrée au Cours Préparatoire.

Pour vous aider à aborder ce changement avec votre enfant, la LIPE, association indépendante de parents d'élèves, présente à l'école Rouget de Lisle, a souhaité vous remettre ce livret.

Nous remercions la directrice, les enseignants de CP et la direction du VAL pour leur aide dans l'élaboration de ce livret.



SOMMAIRE		Page	Page
Présentation de l'école	3 à 5	Le quotidien scolaire de votre enfant	11 à 13
Les coordonnées de l'école	3	Sur une journée	11-12
La structure de l'école	3	Le mercredi	12
La direction	3	Le vendredi	12
Les enseignants de CP	3	Les activités postscolaires	13
Les locaux	3		
Le personnel	4		
En un clin d'œil, la journée de votre enfant	5		
Le fonctionnement de l'école	6 à 10	La structure extrascolaire	13 à 15
La rentrée	6	Les animateurs	14
Réunions de rentrée	6	Garderie du matin	14
La liste des fournitures	6	Garderie du soir	14
Les horaires	7	Pause méridienne (11H30-13H20)	14
Le cahier de correspondance	7	Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)	14
La carte qualité de vie n'est plus utilisée	8	Centre de Loisirs du mercredi	15
Le règlement intérieur	8	Sorties durant les horaires du VAL	15
Objets trouvés	8	Vous ne pouvez pas être à l'heure à l'école ?	15
L'aide aux élèves en difficulté (Activités Pédagogiques Complémentaires)	9		
LE PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	9	Informations pratiques	15 à 16
Le Sport, les sorties et les classes transplantées	9	Calendrier scolaire	15
La coopérative	10	Aides aux devoirs	15-16
Les instances	10 à 11	Liens utiles	16
Le conseil d'école	10		
Le conseil du Val	10	Notre Association - La LIPE	17 à 18
Le rôle des représentants de parents d'élèves	11	Les partenariats LIPE	18

PRESENTATION DE L'ÉCOLE

Les coordonnées de l'école

Adresse : 5 rue Rouget de Lisle 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 71 05 78 71

Email : 0920409v@ac-versailles.fr

La structure de l'école

L'école prévoit d'accueillir 327 élèves (333 élèves en 2023/2024) soit une moyenne de 25,2 élèves par classe qui seront répartis sur 13 classes (contre 14 classes en 2023/2024).

La structure arrêtée est la suivante : 2 classes par niveau sauf en CE1 (3 classes) et 2 classes de double-niveau (1 CP/CE2 et 1 CM1/CM2)

La Direction

Madame **Laure BARADJI** dirige l'école Rouget de Lisle depuis la rentrée 2019.

La directrice est déchargée de classe à temps complet, afin de coordonner l'ensemble des tâches de direction de l'école : rapports avec l'inspection académique et la mairie, coordination scolaire, animation pédagogique avec les enseignants, relations avec les familles.

Les enseignants de CP

Les enseignants de CP sont Madame **Tiphonie GROB**, Madame **Caroline POTIRON** et Monsieur **Hugues ZIMMERMANN**.

Les enfants de la **section internationale Allemand** seront pris en charge par Madame **Eva SCHEIDE** (4 élèves de CP pour l'année 2024-2025).

Les Locaux

L'école Rouget de Lisle comprend trois niveaux.

- Au rez de chaussée, se trouvent le réfectoire, 2 salles de classe, la salle polyvalente, le bureau de la direction, la salle des maitres, une infirmerie, la cour, des toilettes...
- Dans les étages sont répartis les autres salles de classe, la bibliothèque, la salle d'Allemand, la salle de musique, la salle d'arts plastiques et des toilettes.

Il existe un ascenseur, utilisable uniquement par les enfants (mobilité réduite ponctuelle ou permanente) accompagnés d'un adulte.

Le Personnel

En dehors des heures d'enseignement, votre enfant rencontrera tout au long de sa journée, les personnes suivantes :

- ✚ **Les animateurs VAL**, dirigés par Madame **Stéphanie DALMORO**, directrice et Monsieur **Marvin CHATEL**, directeur-adjoint, sont au sein de l'école sur les temps de la garderie (matin et soir), la pause méridienne, le mercredi après-midi et durant les NAP du vendredi après-midi.
- ✚ **La gardienne** : Madame **Nadine LEGER** les accueille et veille sur eux à l'arrivée le matin et à la sortie. Elle a également la charge de l'articulation entre le VAL et l'école, notamment pour confirmer le nombre d'enfants inscrits hors temps-scolaires.
- ✚ **Le personnel de service** (8 personnes, par roulement – 2 équipes de 4) en charge de l'entretien des locaux, du service des repas & gouters à la cantine et de tous les sujets liés à l'hygiène et à l'alimentation dans l'école.
- ✚ **La bibliothécaire (BCDiste)**, Madame **Nora NEDJAI**, accueille les élèves de chaque classe de manière régulière et accompagne aussi les enseignants et les élèves lors de leurs projets autour du livre.
- ✚ **L'intervenante musique** : Madame **Maryline DAVID**
- ✚ **Un professeur de sport** : Monsieur **Jérôme VITEL**.
- ✚ **Les AESH** (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) viennent en aide aux enfants en situation de handicap, sous la direction de leur maîtresse. Au sein de l'école Rouget de Lisle, il y a 5 AESH à la rentrée.
- ✚ **Un RASED** (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :
 - **Une enseignante spécialisée à dominante pédagogique**, Madame **Anaïs CHARLES**, **une enseignante spécialisée à dominante relationnelle**, Madame **Sofia SADIA**, qui interviennent une à deux fois par semaine, en fonction des besoins, sur une partie de l'année.
 - **Une psychologue** : Madame **Laurence LANDRIEU**, qui intervient en fonction des besoins.



En un clin d'œil, identifiez clairement ce que fait votre enfant, qui a la responsabilité de sa garde, et quand sa sortie est possible !

	LUNDI - MARDI - JEUDI		MERCREDI		VENDREDI	
8h00 - 8h20	Garderie du matin	8h00 - 8h20	Garderie du matin	8h00 - 8h20	Garderie du matin	
8h20 - 8h30	Récréation	8h20 - 8h30	Récréation	8h20 - 8h30	Récréation	
8h30 - 11h30	Cours	8h30 - 11h30	Cours	8h30 - 11h30	Cours	
11h30 - 13h20	Temps méridien (dont déjeuner)	11h30 - 12h30	Garderie du midi	11h30 - 13h20	Temps méridien (dont déjeuner)	
13h20 - 13h30	Récréation	Centre de Loisirs (dont déjeuner et goûter)	Centre de Loisirs (dont déjeuner et goûter)	13h20 - 13h30	Récréation	
13h30 - 16h30	Cours			13h30 - 16h30	NAP	
16h30 - 18h00	Etude (dont goûter)	12h30 - 18h45		16h30 - 18h45	Garderie du soir (dont goûter)	
18h00 - 18h45	Garderie du soir					
HEURES DE SORTIES POSSIBLES	11h30 avec retour à 13h20 16h30 18h00 Entre 18h00 et 18h45	HEURES DE SORTIES POSSIBLES	11h30 Entre 11h30 et 12h30	Entre 17h00 et 18h45	HEURES DE SORTIES POSSIBLES	11h30 11h30 avec retour à 13h20 13h30 16h30 Entre 17h00 et 18h45

Temps VAL (animateurs)

Temps Education Nationale (enseignants)

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

La Rentrée

La rentrée scolaire de tous les enfants est **le lundi 2 septembre 2024**.

L'heure d'accueil des CP se fait **exceptionnellement ce jour-là à 8h45**. Les parents et leurs enfants seront accueillis en musique dans la cour de l'école.

Le lendemain, les enfants commenceront l'école comme tous les autres à 8h30.

Les listes des classes seront affichées devant l'école **le vendredi 30 août 2024 à 16H30**.

Réunions de rentrée

Chaque année, quelques semaines après la rentrée scolaire, une réunion d'information par classe est organisée par l'enseignant de votre enfant. Cette réunion se déroule dans la classe de votre enfant et la date est communiquée via le carnet de correspondance.

Ainsi vous aurez l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant de votre enfant qui vous exposera son approche pédagogique, les différents projets & activités prévus pour la classe, l'emploi du temps et le programme qui sera abordé en CP.

La liste des fournitures

Voici la liste de fournitures scolaires pour le CP :

- ✚ 1 cartable (pas trop petit, il doit pouvoir contenir un grand cahier!)
- ✚ 2 pochettes en carton ou plastique
- ✚ 1 ardoise avec 1 pochette de feutres Velléda (il y en aura pour la réserve !) et un petit chiffon
- ✚ 1 trousse complète contenant : 1 stylo bleu, 1 crayon à papier, 1 taille-crayon avec réservoir, 1 stylo rouge, 1 stylo vert, 1 surligneur (feutre fluo), 1 gomme, des ciseaux, 5 tubes de colle (de bonne qualité)
- ✚ 1 règle double-décimètre (20 cm)
- ✚ 1 trousse de feutres
- ✚ 1 trousse de crayons de couleurs
- ✚ 1 boîte de mouchoirs

Une liste plus complète vous sera donnée à la rentrée par l'enseignant de votre enfant. Privilégier le matériel de bonne qualité.

Pensez à marquer et à **renouveler** le matériel au cours de l'année quand celui-ci est manquant.

Les horaires

L'école ouvre ses portes à 8h et les referme à 18h45.

Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20 sur un temps appelé **garderie du matin**, sous réserve qu'ils soient inscrits préalablement.

Si vous ne laissez pas vos enfants à la garderie du matin, vous pouvez les déposer entre 8h20 et 8h30 à l'école.

A 8h30, la sonnerie retentit et les portes ferment !

Être à l'heure est important
pour votre enfant

Les sorties possibles tout au long de l'année, sont :

- Lundi, mardi et jeudi,
 - à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent **pas** à la **cantine** avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30,
 - à 16h30 après la **classe**,
 - à 18h après **l'étude**,
 - entre 18h00 et 18h45 pendant la **garderie du soir**,
- Mercredi,
 - à 11h30 après la **classe**,
 - **entre 11h30** et (au plus tard) **12h30** : temps de **garderie** pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisir l'après-midi. **Pas de cantine sur ce créneau**.
 - à partir de 17h le soir après **l'accueil de loisirs**
- Vendredi,
 - à 11h30 après la **classe**,
 - de 13h20 à 13h30 après la **cantine**,
 - à partir de 16h30 après les **NAP**



En sortie d'école ou d'étude, les enfants sont accompagnés à l'extérieur par les enseignants.

Ils sont sous votre responsabilité dès le franchissement de la porte de l'école.

Afin de faciliter les sorties des élèves et pour des raisons de sécurité :

- Pour les piétons : il est interdit de se positionner sur la rampe d'accès à l'école (cf marquage au sol prévu à cet effet)
- Pour les automobilistes : il est interdit de stationner devant l'école. La **rue Rouget de Lisle** est **piétonne** de **8H10 à 8H40** et de **16H10 à 16H40** les jours d'école (sauf riverains).

Le Cahier de correspondance (ou liaison)

Il est distribué à chaque enfant le jour de la rentrée : il assure le lien indispensable et quotidien entre les enseignants et les familles, et réciproquement. Il restera en permanence dans le cartable de votre enfant. Vous pouvez y inscrire les messages à destination de l'enseignant, et vous **devez signer** chaque mot qui y est inscrit par l'enseignant, pour attester de sa lecture. Nous vous encourageons à le consulter quotidiennement. C'est l'outil de communication avec l'école **à privilégier** (pour toute demande de certificat, pour justifier chaque absence, prévenir que l'enfant ne restera pas à la cantine exceptionnellement ...)

La Carte Qualité de Vie n'est plus utilisée

Contrairement à vos habitudes en maternelle, les badgeuses à l'école élémentaire ont été supprimées. Il vous sera demandé, en début d'année, de renseigner le calendrier de présence habituel de votre enfant sur le cahier de correspondance.

Tous les matins, les enseignants procèdent à l'appel dans leur classe et confirment avec les enfants leurs temps de fréquentation (cantine, goûter, étude, activité post scolaire, garderie du soir...). Madame Nadine LEGER confirme ensuite les inscriptions auprès de la mairie.

Par défaut, les enfants sont inscrits chaque jour aux différents temps et activités que vous avez choisis lors des inscriptions.

En cas de modification occasionnelle d'une inscription : 2 réflexes à avoir :

- Vous devez l'indiquer sur le portail de la ville « Espace famille » :
 - o Jusqu'à 2 jours avant, pour l'accueil de loisirs du mercredi
 - o Jusqu'à minuit la veille pour toute autre activité
- Il est préférable également de l'indiquer dans le cahier de correspondance de votre enfant pour en informer l'enseignant.

Le Règlement intérieur

Il va être remis à votre enfant via le cahier de correspondance, après avoir été voté lors du 1er conseil d'école qui se tient généralement début novembre. Vous devrez le lire et le signer. Lisez-le avec votre enfant, les règles de jeu dans la cour notamment l'aideront à comprendre et appréhender son quotidien. Les enseignants fixent également des règles de vie en classe et demandent parfois à l'enfant de prendre connaissance d'une charte propre à sa classe.

AU SEIN DE L'ÉCOLE :

- Les objets contondants ou tranchants,
- Les briquets ou allumettes,
- Les téléphones portables, jeux électroniques et tout objet connecté qui seront confisqués
- Les bonbons, sauf sur demande des enseignants ou des animateurs
- Les chewing-gums
- Les médicaments
- L'argent, en dehors des sommes demandées par l'école

Les objets interdits



Objets trouvés

Pour retrouver les affaires perdues, n'hésitez pas à inciter vos enfants à aller regarder dans le grand bac prévu à cet effet et installé dans l'entrée de l'école. Nous vous invitons à marquer les affaires de vos enfants avec leur nom et prénom afin de faciliter les recherches.

L'aide aux élèves en difficulté (APC – Activités Pédagogiques Complémentaires)

Bon nombre de difficultés peuvent trouver leur solution au sein de la classe ou du cycle. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'enseignant, ou avec la Directrice, si vous estimez que votre enfant rencontre des difficultés.

Des cours de soutien scolaire ont été mis en place. Les parents devront donner leur accord pour que leur enfant y participe. Le détail de l'organisation de ce soutien répondant aux directives de l'Inspection Académique sera indiqué par les enseignants à la rentrée.

Il peut arriver que l'intervention de personnels spécialisés se justifie. Il est alors fait appel au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) qui peut proposer une aide pédagogique spécialisée et/ou aide rééducative spécialisée, en coopération avec les enseignants. Par ailleurs, une aide psychologique peut-être sollicitée. La psychologue scolaire peut vous recevoir avec votre enfant.

LE PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Aucun médicament ne peut être donné au sein de l'école sans un PAI.

Il est mis en place lors de pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies, troubles du comportement alimentaire.

Le PAI est élaboré à la demande des familles qui font compléter le document par le médecin traitant ou le spécialiste.

La famille fournit le PAI complété par le médecin, l'ordonnance de moins de 3 mois et les médicaments.

Si votre enfant est concerné, demandez le document à remplir à la directrice !

Le Sport, les sorties et les classes transplantées

Le Sport fait partie des apprentissages obligatoires dans la scolarité de votre enfant.

La piscine : obligatoire

Le sport encadré : la mairie propose des sports (football, tennis de table, judo, escrime, hockey, aviron, rugby, patinoire, etc.) aux enseignants. Ces activités sportives sont généralement proposées pour 6 à 8 séances et sont encadrées par les animateurs sportifs de Courbevoie. Les enseignants choisissent en fin d'année l'activité sportive qu'ils aimeraient offrir à leurs futurs élèves.

Le cross inter-écoles : chaque année, la mairie organise entre octobre et novembre un cross inter-écoles et inter-classes. Ce cross se déroule au parc de Bécon et est encadré par les animateurs sportifs de la ville. Depuis 2016, seuls les élèves des CE2, CM1 et CM2 font le cross. Les élèves de CP et de CE1 participent à des jeux sportifs.

Les enseignants ont besoin de parents pour accompagner les sorties de toute nature (cinéma, sport, ...) et assurer la sécurité de vos enfants. Un mot vous prévient dans le cahier de correspondance.

N'oubliez pas de vous inscrire, les sorties seront annulées à défaut d'accompagnateur. Nous ne remercions jamais assez les parents qui, par leur disponibilité et leur bonne volonté, permettent aux enseignants et aux enfants de faire ces sorties.

Les Classes transplantées : les enseignants transmettent leurs demandes de classes transplantées à l'inspection et à la mairie qui en assure les moyens (locaux, cars, animateurs). Elles ont lieu sur des sites différents selon les thèmes et contenus pédagogiques retenus par les enseignants.

Les enseignants vous donneront de plus amples informations lors de la réunion de rentrée.



La Coopérative

La coopérative permet de financer différentes activités ou du matériel qui, sans cette participation familiale, ne pourraient avoir lieu ou être acquis : spectacles, matériel pour la classe ou la cour, sorties, activités diverses, etc.

Les comptes sont tenus par la directrice et un enseignant bénévole, et contrôlés par les représentants de parents d'élèves.

Des appels auront lieu dans l'année, la cotisation est facultative. Les sommes versées par les parents sont acquises pour les besoins de la classe de leur enfant.

L'autre source de financement de la coopérative est la vente annuelle des photographies de classe.

LES INSTANCES

Le conseil d'école

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et est composé du directeur de l'école, qui le préside, des enseignants, d'un élu municipal de Courbevoie, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes).

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, hygiène, sécurité, projets, actions menées, travaux, ...)

Le conseil du VAL

Le conseil du VAL n'est pas légalement obligatoire.

A Courbevoie, il siège une fois par trimestre, avant chaque conseil d'école. Le premier de l'année est ouvert à tous les parents des élèves de l'école, et permet de présenter le VAL à tous.

Le conseil du VAL est composé :

- du directeur du VAL de l'école, qui le préside, et de son adjoint(e)
- du coordinateur de secteur du VAL
- des représentants élus des parents d'élèves (3 représentants par association de parents d'élèves)

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc.

La LIPE participe à ces deux conseils. N'hésitez pas à nous remonter tout point que vous souhaiteriez voir aborder.

Le rôle des représentants de parents d'élèves



Les représentants des parents d'élèves à l'école élémentaire sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Leur périmètre est large : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, intégration d'enfants handicapés, etc ...

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les différents personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire.

Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent.

Une communication spécifique vous sera adressée à la rentrée.

LE QUOTIDIEN SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

Sur une journée

✚ Garderie du matin : de 8h00 à 8h20.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs. Il est nécessaire de s'inscrire en début d'année en définissant le rythme de fréquentation même si votre enfant y va de manière très occasionnelle (une case est prévue à cet effet)

Inscription sur le portail de la ville « Espace Famille » !

✚ Entrée du matin : de 8h20 à 8h30.

Les portes ferment à 8h30, veillez à ne pas déposer votre enfant en retard, l'arrivée en retard dans sa classe est souvent mal vécue !

✚ Récréations : elles sont divisées en deux temps :

- Le matin : Les CP & CE1 et 1 CE2 : (9h45 – 10h00)
- les CM1 & CM2 : (10h10 – 10h25)
- et l'après-midi (14h45 – 15h00) pour les CE2 2, CM1 , CM2
- 15h10-15h25 pour les CP et CE1.

Les jeux pratiqués en récréation sont soumis au règlement intérieur.

En cas de pluie, les enfants restent sous le préau.

✚ Pause déjeuner : de 11h30 à 13h30.

Les CP qui déjeunent à la cantine passent à table en premier, et sont aidés par les animateurs pour prendre leurs repas (découpe, dépose des plateaux...). Un roulement est prévu pour les autres classes.

Menus : Les repas sont livrés chaque jour à l'école par le prestataire ELIOR. Ils sont réchauffés sur place par le personnel de cantine. Les menus sont consultables sur le site Internet de la Mairie, et sur l'application du prestataire.

Comme dans les selfs, il y a des îlots où les enfants vont se servir.

Des jeux sont proposés par le VAL durant la pause méridienne : jeux de ballons, etc. Ces animations peuvent changer d'une année sur l'autre.

Les enfants qui déjeunent à domicile peuvent revenir entre 13h20 et 13h30.

Sorties : 16h30

Il est rappelé que le plan Vigipirate est toujours en vigueur et que l'autorisation de franchir la porte d'école doit être demandée pour toute personne autre que les élèves. De même, les élèves qui sont rentrés dans l'école n'en ressortent pas en dehors des horaires autorisés.

L'étude : de 17h00 à 18h00 (lundi, mardi et jeudi)

L'inscription de votre enfant à l'étude se fait sur le portail de la ville « Espace Famille ». L'étude est assurée par les enseignants volontaires.

Les enfants qui restent à l'étude goûtent de 16h30 à 17h00, puis rentrent en étude de 17h à 18h. Le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.



Il n'est pas possible de venir récupérer votre enfant avant 18h lorsqu'il est inscrit à l'étude.

La garderie du soir : de 18h à 18h45 (lundi, mardi et jeudi)

Cette garderie n'est ouverte qu'aux enfants qui seront restés préalablement à l'étude dirigée, de 17h à 18h, ou aux enfants ayant pratiqué une activité postscolaire dans l'école sur ce même horaire.

Le mercredi

Il y a école de 8h30 à 11h30.

Si votre enfant ne fréquente pas le centre de loisirs le mercredi après-midi, vous pouvez venir le récupérer à partir de 11h30. Votre enfant pourra être accueilli en garderie de 11h30 à 12h30, et dans ce cas, vous pouvez venir le chercher à tout moment jusqu'à 12h30 au plus tard. Comme pour la garderie du matin, l'inscription à la garderie du mercredi est obligatoire même pour les fréquentations occasionnelles.



Il n'y a pas de cantine pour les enfants qui restent uniquement sur ce temps de garderie.

Les enfants qui fréquentent le centre le mercredi après-midi ne doivent pas être inscrits à la garderie du midi (11h30-12h30)

Si votre enfant fréquente le centre de loisirs, il est pris en charge à partir de 11h30 par les animateurs, prend son déjeuner à la cantine et participe ensuite aux activités du centre de loisirs. Vous pourrez venir le chercher à partir de 17h et jusqu'à 18h45 au plus tard.

Le vendredi

Il y a école de 8h30 à 11h30.

Plusieurs organisations sont ensuite proposées :

- Sortie à 11h30,
- Déjeuner à la cantine puis sortie à 13h30, (inscription obligatoire)
- NAP de 13h30 à 16h30 (inscription obligatoire),
- Garderie de 16h30 à 18h45 (inscription obligatoire),

Les activités postcolaires

Des **activités postcolaires** sont proposées aux enfants de l'école Rouget de Lisle.

Elles débuteront début septembre 2024 pour se terminer début juillet 2025

Inscriptions – uniquement sur internet – sur le portail de la ville « Espace Famille » .

Une seule activité possible par enfant. Tarif : 131 € /an et en cas d'inscription de plusieurs enfants, une réduction de 10% est accordée sur les activités du 2^{ème} enfant et les suivants.

Les activités proposées **pour les CP** sur l'école sont :

World news <i>Eveil au journalisme et à la culture en anglais</i>	Vendredi 17h-18h : CP/CE1
Création de bijoux	Mardi 17h-18h : CP/CE1
Story time <i>Approche de l'anglais</i>	Jeudi 17h-18h : CP
Modern Jazz Attention Activité à Colombes le transfert de l'école RDL à Colombes est assuré par l'intervenant (e). Les parents récupèrent leurs enfants à 18h15 à l'accueil de Colombes	Vendredi 17h-18h15 : CP/CE1

Le nombre de places est limité à 14 pour toutes les activités sauf pour le modern jazz (20)

En cas d'activité postcolaire, le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.



Les retards sur le temps VAL (récupération après 18H45) peuvent donner lieu à une facturation de 10€.

LA STRUCTURE EXTRASCOLAIRE

Les structures extra-scolaires (pause méridienne, temps d'activité périscolaire, activités postcolaires, garderies du matin et du soir, du mercredi midi, - accueils de loisir du mercredi après-midi et des vacances scolaires) sont animées par des équipes du VAL (Vacances Accueil Loisirs), qui dépendent de la Mairie.

Animateurs

L'équipe des animateurs VAL Rouget de Lisle est encadrée par le binôme de direction.

L'équipe d'animateurs Cible est de 14 personnes (sur les temps dédiés aux NAP). A la date d'édition de ce livret : tous les postes sont pourvus



Garderie du matin (3 animateurs)

Les animateurs assurent l'accueil des enfants et leur surveillance dans la cour. Il n'y a pas d'activités particulières.

Garderie du soir (5 animateurs)

5 animateurs sont dédiés à la garderie du soir: 3 pour les CP/CE1, 2 pour les CE2/CM1/CM2.
Les enfants se livrent à des activités ludiques et récréatives.

Pause Méridienne (11h30 – 13h20) (14 animateurs)

Tous les jours, des activités en libre-service sont proposées par les animateurs aux enfants : élastique, jeux de billes, football au ballon mousse, balle américaine, ballon prisonnier....

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) (14 animateurs)

La répartition des enfants se fait par niveau (CP, CE, CM). Le planning des activités change à chaque cycle (temps entre 2 périodes de vacances scolaires), et les enfants de tous niveaux bénéficient d'activités en extérieur. Les enfants ont le choix entre les 3 pôles suivants : arts créatifs, sport, expression.

Sur les temps NAP, les enfants ont aussi l'occasion de réaliser des activités à l'extérieur de l'école : foot, boxe, jardinage, bootcamp et athlétisme.

Centre de Loisirs du mercredi (ALSH – 11h30 à 18h45) (10 animateurs)

Le projet pédagogique du mercredi après-midi a pour objectif de développer la thématique des « devoirs des enfants en regard de leurs droits »

Cette année, l'équipe d'encadrement met en avant l'absence de sanctions en cas de comportements inappropriés et privilégie les échanges.

Les activités extérieures : pique-nique, cinéma, patinoire, goûters transportables

D'autres projets sont menés tout au long de l'année comme : le téléthon, le festival...

Nous vous invitons à consulter le panneau d'affichage, dédié au VAL, devant l'école pour vous tenir informés de l'actualité !

Sorties durant les horaires du VAL

Il n'est **pas possible de quitter le VAL en dehors des horaires prévus** par la Mairie. Seuls les élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont autorisés à se rendre à des rendez-vous médicaux. Un justificatif de la MDPH sera demandé. Les sorties pour rendez-vous orthophonistes **sont autorisés par dérogation** uniquement.

Vous ne pouvez pas être à l'heure à l'école ?

- ✚ Le mercredi midi, après le temps de garderie de 11h30 à 12h30, si personne ne vient chercher l'enfant, celui-ci va à la cantine et est inscrit d'office au centre de loisirs pour tout l'après-midi. De même pour les NAP le vendredi.
- ✚ Vous souhaitez que quelqu'un de non autorisé d'avance récupère votre enfant (ex: un autre parent) : appelez le centre pour prévenir.
- ✚ **Appeler l'école au : 01.71.05.78.71**

INFORMATIONS PRATIQUES

Calendrier scolaire

- Rentrée scolaire : **Lundi 2 septembre**
- Vacances de la Toussaint : **du vendredi 18 octobre 2024 au soir au lundi 4 novembre 2024 au matin**
- Vacances de Noël : **du vendredi 20 décembre 2024 au soir au lundi 6 janvier 2025 au matin**
- Vacances d'hiver : **du vendredi 14 février au soir au lundi 3 mars 2025 au matin**
- Vacances de printemps : **du vendredi 11 avril au soir au lundi 28 avril 2025 au matin**
- Vacances d'été : **vendredi 4 juillet 2025 au soir**

AIDES AUX DEVOIRS

Nous vous avons sélectionné quelques structures qui proposent un accompagnement scolaire en élémentaire sur les temps périscolaires.

Les maisons du VAL (Mairie)

Les Maisons du VAL sont des structures d'animation pour les enfants et les adolescents âgés de 6 à 17 ans. Elles sont des lieux d'échanges et de socialisation. Elles favorisent l'accès à la culture et aux loisirs pour tous, par la mise en place de projets citoyens, d'activités diversifiées et d'actions de prévention.

Les champs d'interventions du pôle Maisons du VAL

Loisirs : Des animations variées (sportives, manuelles, sorties culturelles, mini-séjours, multimédia, activités d'expression, etc.) sur les temps extrascolaires.

Accompagnement scolaire : Des ateliers d'accompagnement à la scolarité (du CP à la 2nde) sur les temps périscolaires (dispositif CLAS)

Ateliers socio-linguistiques : Des séances d'ateliers socio-linguistiques quotidiens, animées par une animatrice spécialisée, à destination des personnes en difficulté avec la langue française.





Structures d'accueil "Enfance" (élémentaires)

Maison du VAL Audran : 18 rue du Général Audran - Tél : 09 86 69 33 09 / Mail : valaudran@bbox.fr

Maison du VAL Ségoffin : 55 rue Ségoffin - Tél : 09 86 69 91 12 / Mail : valsegoffin@bbox.fr

Les inscriptions pour les activités de loisirs et l'accompagnement scolaire Enfance et Jeunesse, se font **directement dans les structures**

Tarifs

-  Pour les activités de loisirs (6-17 ans) : 18,50 € le trimestre
-  Pour l'accompagnement scolaire (par trimestre) en élémentaire : 13 €

Association Entraide scolaire amicale (ESA)

L'Entraide Scolaire Amicale (E.S.A) est une association loi 1901, agréée complémentaire de l'enseignement public, reconnue d'utilité publique, à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle créée en 1969.

Chaque année 80 000 enfants sortent du système scolaire sans diplôme.
La vocation de l'E.S.A est de lutter contre l'échec scolaire dans un souci d'équité.

Elle accompagne les enfants dans la réalisation de leurs devoirs.

Vous pouvez contacter l'antenne de Courbevoie en cliquant sur le lien ci-dessous : [Nos antennes – Entraide Scolaire Amicale](#)

L'association est à la recherche de bénévoles

Liens utiles		
La mairie de Courbevoie	https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm	
Le programme des apprentissages des fondamentaux	http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html#lien2	
La restauration scolaire / menus	https://www.ville-courbevoie.fr/152/restauration-scolaire.htm	
Courbevoie Espace Famille	Gestion de la relation citoyen de votre ville - Accueil (espace-citoyens.net)	
Maisons du Val	Maisons du VAL VAL Courbevoie	
Association ESA	Entraide Scolaire Amicale - Tous les enfants ont droit à la même chance	



NOTRE ASSOCIATION

La **LIPE** est la Liste Indépendante des Parents d'Elèves, une association de parents d'élèves apolitique et locale, présente dans **20 établissements** scolaires de Courbevoie, de la maternelle au secondaire, dont l'école Rouget de lisle depuis 13 ans. La LIPE, c'est un réseau de parents qui relaie vos préoccupations pour obtenir des résultats concrets en toute liberté et toute indépendance.

Votre enfant entre en élémentaire...

Vous voulez participer à la vie de votre école...

Vous souhaitez partager vos idées...

Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire...



Contactez-nous !

Si vous souhaitez recevoir :

- nos emails d'information,
- nos comptes rendus de conseils,
- nos newsletters,
- notre magazine « La Lipe Aime »

une seule adresse mail ! lipe.rougetdelisle@gmail.com



Liste LIPE en 2023-2024



PARTENARIAT LIPE

Pour les étiquettes

Pour marquer les affaires de vos enfants (vêtements, matériel scolaire...) et être surs de pouvoir les retrouver, la LIPE vous permet de bénéficier chez **A-qui-S** de :

- 5% de réduction dès le 1^{er} produit commandé
- 10% de réduction à partir du 3^{ème} produit commandé
- 15% de réduction à partir du 6^{ème} produit commandé

Connectez-vous sur le site www.a-qui-s.fr et indiquez le code **COU1318**.

